



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 26 novembre 2020 à 20 heures 45
à la salle des fêtes « François des Garets »

En raison du contexte sanitaire et avec l'application des règles de distanciation physique, l'accueil du public n'est possible qu'en nombre restreint.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- Budget principal – Décision Modificative N°2.
- Budget principal – Anticipation de Crédits.
- Admission en non-valeur.
- Délibération relative au versement d'une aide communale dans le cadre de l'OPAH (CDEA) 2020-2024.
- Propriété du 11 grande rue – Accord de principe quant à la cession à Dubocq immobilier et autorisation pour le dépôt d'une autorisation de construire, dans le cadre d'une opération de réalisation de logements sociaux avec le bailleur social Essonne Habitat.
- Ferme 26 rue du Puits sucré – Accord de principe quant à la cession à Dubocq immobilier dans le cadre d'une opération de réalisation de logements sociaux avec le bailleur social Essonne Habitat.
- Modification de la « zone tampon » au niveau de la carte scolaire.

- Convention Financière entre les communes du secteur d'activité du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).
- Personnel Communal – modification du tableau des effectifs.
- SIARCE – Modification du périmètre du SIARCE par adhésion de la commune de Ollainville.
- SIARCE – Rapport d'activité 2019.
- Cœur d'Essonne Agglomération – Rapport annuel d'activités 2019.
- Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail en 2021.
- Motion pour un service de qualité dans les gares SNCF, sans fermeture des gares.
- Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 20 novembre 2020

Georges JOUBERT,

Maire